

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe de la coopération

Les services ferroviaires régionaux sont indispensables pour assurer l'attractivité et le développement économique des territoires, depuis les zones rurales isolées jusqu'aux quartiers éloignés des centres d'activités. Alors que de plus en plus de Français sont contraints par la hausse de l'immobilier de s'éloigner des centres des villes, ces services contribuent à offrir une alternative ou une complémentarité à l'utilisation de la voiture particulière, dans une logique d'aménagement durable des territoires.

Le transport ferroviaire régional français est confronté à de multiples défis dans la perspective de l'ouverture à la concurrence prévue par l'Union européenne à l'horizon 2019. Comment gérer la question de la gouvernance bicéphale du système ferroviaire actuel entre la SNCF, l'opérateur historique, et Réseau ferré de France (RFF), le gestionnaire du réseau ? Que faire de la dette ? Quel avenir pour le statut et l'organisation du travail des cheminots ? Tous ces dossiers, complexes, sont étroitement liés.

Le groupe de la coopération a apprécié le ton responsable et la démarche pragmatique de l'avis. Ce positionnement permet à notre assemblée de remplir parfaitement sa fonction, en proposant « un chemin de réforme » basé sur l'expérimentation, le volontariat régional et un processus d'évaluation, envisagés selon un calendrier raisonnable.

Le groupe de la coopération partage l'ambition des rapporteurs d'anticiper l'ouverture à la concurrence pour le transport ferroviaire régional et d'en faire un levier du changement à la SNCF, tout en garantissant dans le processus d'expérimentation les critères de service public. Il faut, en effet, éviter une situation de concurrence subie, comme cela a été le cas pour le transport international de voyageurs et pour le fret, secteur pour lequel le bilan de l'ouverture à la concurrence est un échec, tant sur le plan économique que social.

Il faut traiter de façon prioritaire le problème du parc matériel ferroviaire régional et de l'indispensable rénovation du réseau. La mise en place de structures interrégionales pour permettre la mutualisation des achats de matériels et l'interopérabilité, nous paraît une bonne piste.

Outre les exigences techniques et d'organisation, une régionalisation réussie ne se fera pas sans les hommes, sans l'adhésion de toutes les parties prenantes dans une telle réforme. Certaines tensions existent aujourd'hui du côté des usagers comme du côté des personnels. Les usagers exigent une qualité de confort, mais aussi de sécurité et de

continuité du service. Il faudrait, à terme, définir un cadre social harmonisé qui serait adopté par tous les opérateurs ferroviaires.

Enfin, pour le groupe de la coopération, le développement d'une filière ferroviaire française et l'émergence d'un « champion européen » est un axe stratégique fort qui doit être mis au service du développement de nos territoires. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.